

## Le Rwandais arrêté à Toulouse, mis en examen pour génocide et écroué

France 3, 5 avril 2013

**Tito Barahira, interpellé mercredi à Toulouse, a été mis en examen pour génocide et placé en détention provisoire.**

Un Rwandais soupçonné d'être impliqué dans le génocide commis en 1994 dans son pays et mis en examen jeudi, a été placé en détention provisoire, a-t-on appris vendredi de source judiciaire.

Tito Barahira avait été interpellé mercredi à Toulouse par les gendarmes. Ancien maire de Kabarondo (centre du Rwanda), il est soupçonné d'avoir joué un rôle primordial dans un massacre de Tutsis dans l'église de la ville.

Il a été mis en examen pour génocide, crimes contre l'humanité et "participation à une entité établie en vue de commettre un génocide", a précisé cette source.

Son avocat, M<sup>e</sup> Philippe Meilhac, a décidé de faire appel de son placement en détention provisoire via un "référé liberté". "Son état de santé est très préoccupant et nécessite des soins réguliers. Son placement en détention risque de nuire à la manifestation de la vérité", a-t-il dit à l'AFP.

Le génocide de 1994 avait fait, selon l'ONU, 800.000 morts en trois mois au Rwanda, essentiellement parmi les Tutsis.

Agé d'une cinquantaine ou d'une soixantaine d'années, Tito Barahira

avait été interpellé en vertu d'un mandat délivré par un juge d'instruction du pôle "crimes contre l'humanité" du tribunal de Paris. Il avait déjà été arrêté en mars 2011, à Toulouse aussi, en raison d'un mandat international délivré en 2009 à la demande des autorités rwandaises. Celles-ci le réclamaient pour complicité de génocide, incitation au génocide et crimes contre l'humanité. Cependant, la demande d'extradition rwandaise n'avait pas abouti et Tito Barahira avait finalement été relâché.

La France a toujours refusé d'extrader vers le Rwanda les génocidaires présumés se trouvant sur son sol. Mais elle peut les juger elle-même en vertu du principe de compétence universelle qui permet aux juridictions françaises d'enquêter sur des crimes internationaux dès lors que l'auteur présumé se trouve en France.

La mise en examen de Tito Barahira a eu lieu quelques jours après le renvoi devant les assises de Paris de l'ancien capitaine rwandais Pascal Simbikangwa pour complicité de génocide. Si son procès a effectivement lieu, il sera le premier en France lié au génocide rwandais et l'aboutissement du travail mené par le pôle "crimes contre l'humanité" créé à Paris en janvier 2012.